



PROGRAMMES

Dans le cadre des contrats territoriaux départementaux (CTD), au titre de l'année 2014, la commune d'Eymoutiers avait obtenu les subventions du Conseil général de la Haute-Vienne concernant l'étude relative à la transformation de la ZPPAUP en AVAP, la mise en sécurité du site d'escalade de la Varache, des réparations sur la voirie communale, le programme de réfection de bordures et de trottoirs du bourg et l'aménagement d'un espace multisports dans le parc du Pré Lanaud.

Pour l'année 2015, la commune a déposé plusieurs dossiers, notamment sur une étude portant sur l'élaboration d'une charte paysagère, la réhabilitation des hameaux de gîtes et du pavillon central du Domaine du Buchou, un programme de réfection de trottoirs dans le bourg, l'aménagement d'une aire de covoiturage, la réhabilitation de l'école primaire (1^{ère} tranche - par le remplacement des menuiseries extérieures façade sud), le goudronnage des allées du nouveau cimetière (1^{ère} tranche) et un programme de réparations sur la voirie communale. La commune a aussi renouvelé les demandes concernant l'aménagement d'un espace multisports dans le parc du Pré Lanaud et l'accessibilité de l'école primaire et du restaurant scolaire.

STATION SPORT NATURE

Dans le cadre des actions du Pays Monts et Barrages, la commune a l'intention de travailler sur le projet de labellisation « Station de Sport Nature ».

Ce label garantit un niveau d'accueil et d'encadrement autour de 5 engagements qualité :

- Un accueil spécialisé tout au long de l'année pour différents publics : licenciés de compétition, scolaires, jeunes, adultes, touristes...
- Une offre complète d'activités de pleine nature autour d'un même territoire
- Une pratique des sports Nature en toute sécurité assurée par des équipes expérimentées et des moniteurs diplômés
- Des journées, week-end et séjours adaptés aux envies des usagers
- Une offre d'hébergement et de séjours au sein ou à proximité des stations.

CHEMINS DE RANDONNÉES

En partenariat étroit avec l'association locale de randonnée « Par monts et par vaux » la Municipalité va procéder à un inventaire des chemins actuellement utilisés et balisés. L'idée est de renforcer ces itinéraires par des communications interchemins et inter-communes, de créer des itinéraires originaux (Eymoutiers-Vassivière, Eymoutiers-gare de Châteauneuf/ Bujaleuf et retour en train...) et d'ouvrir un circuit de randonnée de découverte du bourg d'Eymoutiers et de son patrimoine.

Un de ces itinéraires est reconnu par le département dans le cadre du « plan départemental des itinéraires de petites randonnées » (PDIPR) qui en assure la



promotion (circuit des Gorges de la Vienne).

D'autres chemins dits « d'intérêt communautaire » sont sous la responsabilité de la Communauté de communes. Ces chemins sont entretenus par contrat avec le RIS (Relais Info Service), grâce à des chantiers d'insertion. La commune participera activement à ces créations et promotions de sentiers afin de valoriser notre patrimoine naturel et élargir l'offre de randonnée.

TRAVAUX

Suite à des dégradations, des travaux ont été effectués au bloc sanitaire du Pré Lanaud (carrelages, aménagement, porte..) pour un montant de 7400€.



La Maison Faure, place du Chapitre a fait l'objet de travaux de couverture pour un montant de 24000€.

Un programme de réfection des trottoirs a été effectué pour un montant de 29700€.

De nombreux travaux sont en cours sur les voies communales d'Eybord, de la Bergerie, de Bussy, du chemin du relais, de l'avenue Bellevue, de l'avenue Bel Air et de la Sauterie pour un montant de 66 000€.

LE PONT DE LA PLANCHETTE

Par convention entre le Conseil général et la commune d'Eymoutiers, des travaux ont été effectués au Pont de la Planchette situé sur la RD 940.



Des réparations ont été faites et deux passerelles piétons ont été créées.

C'est une action similaire à celle conduite en 2011 pour le Pont de la gendarmerie. Financés conjointement à hauteur de 50% pour chacune des collectivités, la participation de la commune a été de 17980€.

TRAVAUX FORESTIERS

Le SMGF (syndicat mixte de gestion forestière) d'Eymoutiers a repris ses fonctions après la venue de nouveaux membres pour compléter les représentants des sections.

Des visites de chantiers de coupe ont eu lieu avec Xavier

Prieur de l'ONF, permettant de se rendre compte des différences de qualité de travail suivant les équipes de bûcheronnage.

Nous serons vigilants dans nos prochaines ventes pour que les travaux soient réalisés correctement avec un maximum de bois valorisé et les bois sortis dans des conditions climatiques optimales.

Une plateforme de retournement pour les camions permettant le chargement du bois des sections de Bussy a été réalisée. Un travail très bien fait, intégré dans le massif qui est en zone protégée (cf photo).

Une piste de débardage a également été créée dans le massif de Souffrangeas avec notamment le passage d'une zone humide.

Ces travaux sont terminés et permettent une meilleure exploitation des massifs sans



dégâts pour les terrains et la flore.

Il est rappelé que la pratique d'affouage sur les biens de sections (octroi de bois de chauffage pour les habitants de la section) est toujours en vigueur. Le marquage du bois pour le chauffage est fait par le technicien ONF. Les personnes intéressées doivent se faire connaître en mairie.

POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE : ce qu'il faut savoir...

Élimination des déchets verts :

Relevant de la catégorie des déchets ménagers et assimilés, le brûlage à l'air libre en est interdit, comme pour les autres types d'ordures ménagères. L'élimination des déchets verts peut se pratiquer par des moyens naturels comme le compostage ou le paillage ou par la mise en déchetterie. L'arrêté réglementant les feux de plein air dans le département est consultable en Mairie; certains feux sont autorisés (brûlage des déchets verts d'une exploitation agricole, brûlage issu des travaux forestiers, écobuage, feux festifs) mais règlementés par les articles de cet arrêté.

Nuisances sonores : Le principe général est que tout bruit gênant, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit. Les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation doivent prendre toutes les précautions pour que le voisinage ne soit pas gêné par les bruits émanant de leurs activités, instruments, appareils diffusant de la musique ou ménagers, machines.

Bricolage, Jardinage : Ces travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers avec des tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses...ne peuvent être effectués qu'après avoir pris toutes mesures utiles pour préserver le repos et la tranquillité du voisinage. Si malgré ces mesures, tout risque de gêne du voisinage ne peut être écarté, les travaux ne pourront être effectués que les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30; les samedis de 9h à 12h et de 15h

à 19h; les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Animaux domestiques :

Déjections : les propriétaires d'animaux doivent veiller à ce que leurs besoins soient faits dans les caniveaux des routes ou ramassés et mis dans les poubelles.

Divagation : il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques dans les espaces extérieurs, dans les rues, sur les places, dans les parcs et autres lieux publics. Il est interdit d'abandonner des animaux en quelque lieu que ce soit.

Si vous trouvez un animal divaguant vous devez prévenir la Mairie.

Chiens dangereux : les propriétaires de chiens d'attaque et de chiens de garde et de défense doivent être titulaires d'un permis de détention délivré par la mairie au vu notamment d'une évaluation comportementale et d'une attestation d'aptitude du maître.

Bruits d'animaux : les propriétaires et possesseurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

Avant toute chose et au delà du rappel de règles, il est évident que de bonnes relations de voisinage se fondent sur le respect mutuel et le dialogue.

A partir du samedi 6 décembre, une permanence du Maire ou des adjoints sera ouverte tous les samedis de 10h à 11h30 salle du Conseil municipal.

MOTION CONTRE LA BAISSSE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Lors du Conseil municipal du 9 septembre 2014, une motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France a été votée à l'unanimité. Cette motion a pour vocation d'alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. En effet, les collectivités locales, en premier lieu les communes et leurs intercommunalités risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité importante. Cette motion rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de la société : elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ; elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ; enfin elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant la croissance économique et l'emploi. La commune d'Eymoutiers estime, en outre, que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes. C'est pour cela que les élus ont voté la motion et soutiennent les demandes de l'AMF qui sont le réexamen du plan de réductions des dotations de l'état, l'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de leurs dépenses et la réunion urgente d'une instance nationale de dialogue

et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DE LA HAUTE-VIENNE

Notre commune est adhérente au SEHV et dans ce cadre, depuis 2006, le service « énergie service public 87 » intervient pour les collectivités locales qui le souhaitent, en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

La commune adhère à ce service qui propose un bilan et un suivi énergétique de la commune, des études énergétiques et spécifiques, des conseils techniques et l'accompagnement de projet. L'abonnement forfaitaire annuel à ce service est de 50.00€ + 0.30€ par habitant ainsi qu'une contribution spécifique à chacune des actions demandées. La commune souhaiterait faire appel à ce service dans le cadre d'une étude sur la réduction des dépenses énergétiques dans les bâtiments publics et la mise en place d'une chaufferie bois. C'est dans ce sens que le Conseil municipal a délibéré positivement sur un projet d'économie d'énergie concernant l'éclairage public. Le projet envisagé est une substitution des luminaires types boules par des luminaires de type LED ; des foyers fonctionnels et foyers « style » en vapeur de mercure par des luminaires performants équipés de source sodium haute pression. Les luminaires fonctionnels seront, si c'est techniquement

possible, associés à un dispositif d'économie d'énergie. Il est envisagé qu'une partie des luminaires utilisés en secteur résidentiel, puisse être complétée de détecteur de mouvements, avec un balisage minimum permanent et un allumage complet en cas de détection de piétons. Ce projet serait financé à hauteur de 80% par le SEHV.

PROJET DE CHAUFFERIE

Le Conseil municipal réfléchit au projet de création d'une chaufferie à base de bois déchiqueté. Une étude devrait permettre de mesurer les besoins dans les bâtiments communaux, de valider la pertinence du projet, son retour sur investissement et de déterminer les groupes de bâtiments concernés. La possibilité d'un raccordement au réseau de chaleur pour les particuliers proches devrait être étudié et dans un contexte plus général s'assurer que les mesures pour réduire la dépense énergétique seront prises. Ce projet permettrait de valoriser en circuit court les ressources de la forêt locale puisque nous envisagerions d'approvisionner le système avec les bois gérés par le SMGF d'Eymoutiers. Les études de faisabilité seront assurées par les services énergie du PNR Millevaches et par le syndicat départemental d'électrification. La coordination de ce projet serait assurée par Laure Ferrier, co-directrice de l'Union Régionale des Communes Forestières Auvergne Limousin. Les conseillers municipaux se rendront à des visites d'installations de ce type dans des communes de taille similaire en Limousin.

FLEURISSEMENT

La commune d'Eymoutiers et le jury départemental pour la 56^{ème} campagne de fleurissement du département de la Haute-Vienne remercient les particuliers qui contribuent à l'embellissement du cadre de vie permettant l'accueil des visiteurs mais aussi le bien-être des locaux dans un environnement agréable.



Les lauréats du concours 2014, sont :

M. Eckard LUDWIG dans la catégorie « Parcs fleuris » reçoit le 2^{ème} prix.

Mme Michelle GAUTHIER dans la catégorie « Décor floral installé sur la voie publique » reçoit un diplôme d'honneur.

Mme Corinne DEVARS dans la catégorie « Balcon ou terrasse » reçoit un diplôme d'honneur.

M. et Mme VEYTIZOU dans la catégorie « Fenêtres ou murs » reçoivent un diplôme d'honneur.

M. et Mme BONNARD pour le RELAIS DU HAUT LIMOUSIN reçoivent dans la catégorie « Hôtel, restaurant, café, commerce », un diplôme d'honneur.

Au concours des villes et villages fleuris, la commune d'Eymoutiers a obtenu le 3^{ème} prix dans la catégorie des communes de 1000 à 5000 habitants.

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

A Eymoutiers, la Municipalité a démarré l'étude AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine). Deux architectes ont sillonné la commune ces derniers mois pour faire une étude détaillée et proposer des pistes de travail pour la volrisation du patrimoine. Une commission locale s'est réunie plusieurs fois pour faire des points d'étapes. Elle est composée de Daniel Perducat, Jean Riboulet, Jean-Pierre Faye, Gérard Pons, Frédéric Sudron, Jean-Jacques Peyrissaguet, Philippe Simon ; de deux personnes qualifiées au titre du patrimoine culturel et de deux personnes qualifiées au titre des intérêts économiques. Participent également à cette commission, des représentants des administrations et l'architecte des Bâtiments de France.

Le diagnostic est maintenant terminé. Il a été présenté lors d'une réunion publique le 5 novembre 2014. Le projet reste à finaliser avec objectifs, actions et règlements. Il sera validé par le Conseil municipal, présenté à la Commission régionale du patrimoine et des sites pour faire ensuite l'objet d'une enquête publique. Pour terminer, le projet devra être validé par le Préfet.

COMPOSTAGE

En Haute-Vienne plusieurs communes ont déjà lancé des opérations de compostage collectif des déchets ménagers notamment dans les cantines des écoles et collèges.

A Eymoutiers, des composteurs collectifs ont été mis en ville et cette action a fait l'objet d'une convention avec le SYDED et l'association « le monde allant vers... » qui en

assume la gestion. Actuellement, ce compost sert aux « jardins partagés de la Vienne ». Une étude va être menée par la commission environnement pour voir si des possibilités de compostage collectif à plus grande échelle (cantine du collège, maison de retraite...) peuvent être envisagées. Un label de commune éco-exemplaire pourrait être mis en place.

CE QUE VOUS POUVEZ METTRE DANS LE COMPOSTEUR		
Déchets de jardin	Déchets de cuisine	Déchets ménagers non alimentaire
Tontes de pelouse	Epluchures	Fleurs fanées
Tailles de haies	Marc de café, filtres et sachets de thé	Sciure et copeaux de bois
Feuilles mortes	Restes de repas sauf viande et os	Cendres de bois refroidies
Mauvaises herbes (non montées en graines)	Coquilles d'œufs	Essuie tout, serviettes, mouchoirs en papier

CE QUE VOUS NE POUVEZ PAS METTRE DANS LE COMPOSTEUR		
Déchets de jardin	Déchets de cuisine	Déchets ménagers non alimentaire
Plantes malades	Pelures d'agrumes	Excréments d'animaux
Coupes de thuya et résineux	Os et arrêtes	Poussières d'aspirateurs
Terre, gravier, sable, cailloux	Noyaux, coques, restes de viandes et de poissons	Produits chimiques
	Coquilles d'huîtres et de moules	Gravats, plâtre
		Cigarettes
		Charbon de barbecue
		Huile de friture

Aménagement Place de l'ancienne mairie

RÉUNION PUBLIQUE

Aménagement Place de l'ancienne Mairie

Jeudi 4 décembre

19h

Salle des expositions de la Mairie

L'aménagement de la Place de l'ancienne mairie s'inscrit dans le cadre d'un vaste programme d'aménagement du centre-bourg d'Eymoutiers.

Après avoir réalisé les travaux de rénovation de la place Jean Jaurès, de la place du Chapitre, de l'avenue de la Paix, de la rue de la Collégiale, de la rue des Maquisards, d'une partie de la rue des Résistants, de la place Stalingrad et de l'avenue du Maréchal Foch, nous poursuivons ce programme avec les travaux d'aménagement de la place de l'Ancienne Mairie.

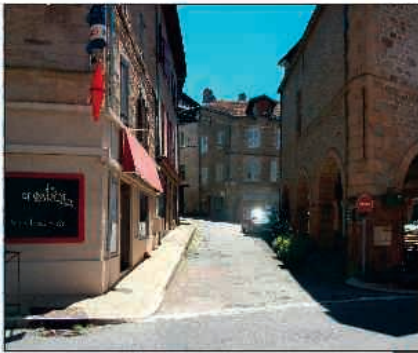
Ce chantier portera à la fois sur la réfection des trottoirs et de la voirie. Il permettra de redonner à cette place son caractère et ses usages et de valoriser les bâtiments alentours. Cette opération bénéficie de subventions du Conseil général, de l'Etat et du Conseil régional.



Etat existant de la place de l'ancienne Mairie



Perspective du projet d'aménagements de la place de l'ancienne Mairie



Etat existant, de la rue Gabriel Péri



MONTANT DE L'OPÉRATION

Travaux : 140 036,00 € HT

Lot 1 démolition, terrassement, voirie, assainissement

102 955,00 € HT

Lot 2 travaux de maçonnerie (muret, pavages, bordures et caniveaux)

37 081,00 € HT

Maîtrise d'œuvre

Duarte géomètre : 5000 € HT

Mission APS (avant-projet sommaire)

Mission AVP (avant-projet définitif)

Mission PRO (projet)

Perspectives (Regards Croisés) 400,00 € HT

Coordination SPS

(Sécurité et Protection de la Santé) 1 000 € HT

Frais d'appel d'offres 1 000 € HT

Divers, imprévus 7 564 € HT

Total opération : 155 000 € HT

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

RECETTES

(montants en euros hors taxes)

Conseil régional du Limousin

(Contrat de Pôle Structurant) : 19 000 €

Conseil général de la Haute-Vienne

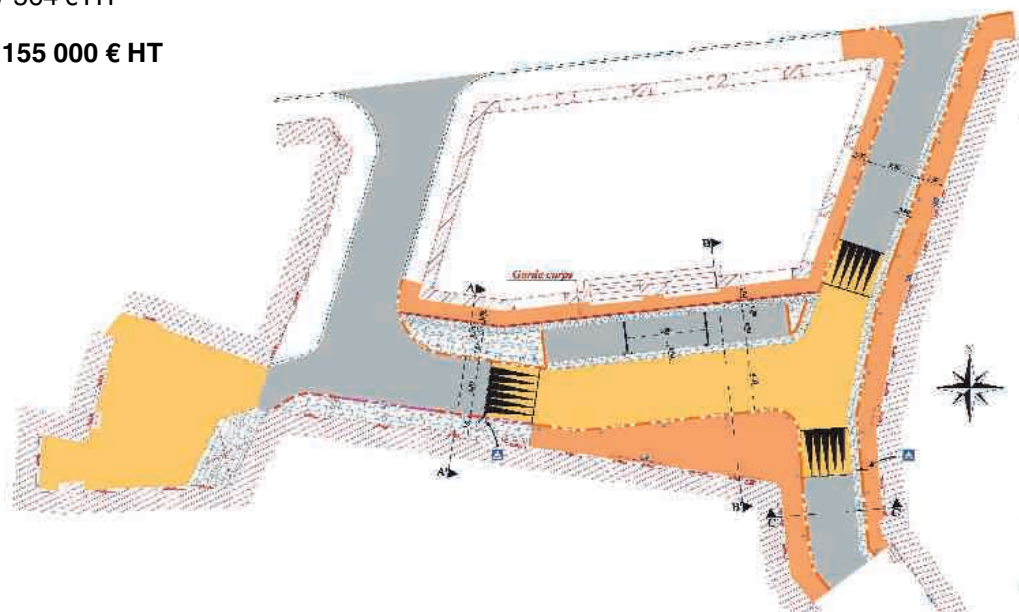
(Contrats Territoriaux Départementaux) : 69 750 €

Etat

(Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : 27 000 €

Autofinancement : 39 250 €

TOTAL : 155 000 €



LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Une réforme des rythmes scolaires a été décidée au niveau national dans le but d'alléger le temps journalier des apprentissages des élèves et de refondre l'organisation de la semaine scolaire en la faisant passer de 4 jours à 4 jours et demi, le temps d'enseignement restant de 24h. Cette réforme pose légitimement des questions quant à l'organisation des nouveaux rythmes et à leur impact sur la vie des enfants à l'école et en dehors de l'école ainsi que sur les plannings personnels de chaque famille.

A l'école d'Eymoutiers les nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place à la rentrée de septembre 2014. L'organisation des transports scolaires impose la fin des cours à 11h30 le mercredi. Ainsi, chaque semaine, 2h30 d'activités éducatives périscolaires sont encadrées par des animateurs et intervenants compétents. Ces activités sont placées sous la responsabilité de la Commune qui en assume la charge financière. La coordination en a été confiée à la Fédération des Œuvres Laïques qui gère l'Accueil de Loisirs depuis de nombreuses années. Elles se déroulent sous forme d'ateliers : Musique - Autour du livre - Activités sportives - Arts plastiques - Jeux traditionnels

- Patrimoine - Informatique. Il s'agit d'ateliers d'initiation et de découverte, par petits groupes durant une période de 6 à 7 séances. Ainsi, au cours de l'année scolaire, les enfants auront découvert plusieurs activités. De plus, sur ce temps libéré dans la journée, 1h d'activités pédagogiques complémentaires est proposée par les enseignants pour des petits groupes d'élèves. Les horaires d'entrée du matin et de sortie ne changent pas. L'accueil des élèves est assuré tous les jours avant la classe (y compris le mercredi matin) à partir de 7h30, le soir de 16h30 à 18h30 et le mercredi entre 11h30 et 12h pour les enfants dont les parents travaillent. Les enfants qui fréquentent l'accueil de



loisirs le mercredi après-midi sont pris en charge dès la fin des cours à 11h30, déjeunent au restaurant scolaire et sont transportés au Buchou après le repas. Hormis l'accueil de

loisirs le mercredi, tous ces temps de garderie ou d'activités périscolaires (quoique non-obligatoires) sont gratuits.

UNE RENTREE SCOLAIRE PARTICULIERE

Avec la réforme des rythmes scolaires et l'arrivée d'enfants étrangers, cette rentrée scolaire était porteuse d'interrogations, tant pour les familles que pour les enseignants. Au printemps dernier, l'administration de l'Education Nationale avait décidé de fermer une classe à l'école élémentaire. Cette fermeture s'ajoutait à celle intervenue à la rentrée 2012 à l'école maternelle. L'annonce de l'arrivée d'enfants au Centre d'accueil de demandeurs d'asile au cours de l'été nous avait cependant permis d'obtenir l'engagement d'un réexamen de la situation de l'école à la rentrée de septembre. Après vérification de la présence de 112 enfants à l'école élémentaire et de 65 enfants à l'école maternelle, l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale a décidé de la réouverture le 8 septembre de la 5ème classe. Cependant, afin d'alléger les effectifs de l'école maternelle (65 enfants pour 2 classes), les enseignants ont accepté qu'une dizaine d'enfants de grande section de maternelle soit scolarisée dans une classe de l'école élémentaire. De plus, deux enseignantes en français langue étrangère (FLE), détachées par l'Inspection Académique, interviennent chacune 2 matinées par semaine. Après quelques jours de réglages ou d'adaptation et deux mois de fonctionnement, tout le monde est rassuré. Les enfants allophones apprennent vite et leurs progrès sont impressionnants. Ils sont volontaires et demandeurs car ils ont compris que l'école est un réel enjeu pour eux et pour leur avenir. Les familles, attentives à l'intégration de leurs enfants, sont particulièrement respectueuses de l'institution scolaire. Par ailleurs, la mise en place des activités nouvelles dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires s'est effectuée sans problèmes spécifiques. Une rentrée particulière mais réussie.

La traditionnelle réception des vœux du Nouvel An aura lieu le samedi 17 janvier 2015 à 18h30 à la salle des fêtes.

MILLE SOURCES D'INSPIRATION

Mille sources d'inspiration est une jeune association sur Eymoutiers qui n'a pas encore deux ans. Elle propose tous les 1er et 3ème samedis du mois des rencontres Café-tricot & Crochet-thé dans une ambiance chaleureuse à Cuisine et Compagnie où les débutants et experts sont les bienvenus. Mais c'est aussi tout un programme d'activités avec des ateliers créatifs sur Eymoutiers et Limoges : initiation au feutre, au filage au fuseau, à la vannerie, à la peinture sur soie, à la création de papier de feuilles et au croquis modèle vivant. L'association propose également des visites d'ateliers et des expositions pour aller à la rencontre d'univers artisanal ou artistique. Plus de renseignements : Sylvie 06 87 32 17 62 ou pages facebook / millesourcesdinspiration et facebook.com/cafetricotcrochetthe.

UNIVERSITÉ POPULAIRE

Conférence vendredi 5 décembre à 19h - salle des expositions de la Mairie : **L'or en Limousin** par Charles Nicolas, président de l'Association Limousine d'Orpaillage. Le Limousin est une des régions aurifères les plus importantes de France. Il y a quelques 250 millions d'années, des eaux thermales chargées en éléments métalliques déposent du quartz aurifère à grande profondeur. Depuis, l'érosion ramène ces filons à la surface. Il y a un peu plus de 2500 ans, les Lémovices s'aperçoivent de la présence de cet or et l'exploitent. Cette période nous a laissé en héritage quelques 2000 «aurières». Après l'invasion des romains et jusqu'à une période récente, il y a peu de travaux miniers reconnus. Mais le lavage des ruisseaux et rivières se poursuit. A la fin du XIXème siècle, Ernest MALLARD redécouvre la vocation minière des aurières. Il s'en suit une mini ruée vers l'or. Dans les années 70-80 un regain d'intérêt pour l'or se manifeste et de nouvelles prospections sont engagées dont la plus importante la société des mines du Bourneix fonctionnera entre 1988 et 2001. C'est au cours de cette période que se développe une activité de loisir, l'orpaillage. Beaucoup de ruisseaux et rivières du Limousin contiennent ce métal précieux mais en quantité souvent infime qui suffit au plaisir des passionnés. Prochaine conférence le 23 janvier 2015 : **L'art contemporain est-il forcément urbain ?** par Marianne Lanavère, Directrice du Centre d'art et du Paysage de l'île de Vassivière. Programme et informations : up-eymoutiers.fr

CERCLE HISTORIQUE PELAUD

Le Cercle Historique Pelaud a édité une revue sur les photos de classes. Ce numéro 4 du



«Tanneur Pelaud» couvre la période de 1950 à 1970. Sur 200 pages ce sont 186 photos de classes qui permettent de se plonger dans les souvenirs ... Un index alphabétique de plus de 1 500 noms permet de retrouver facilement les 4 333 élèves identifiés dans ce document. Prix 10 €. Contact: Jean Riboulet, Jean-Louis Nony ou à la Mairie.

EXPOSITION 14-18

La salle du Conseil municipal accueille depuis le 11 novembre 2014, une exposition sur les «Fusillés pour l'exemple» de 14-18 ainsi qu'une présentation des «réclames» parues dans la presse de l'époque, exploitant pour le profit des industriels, les souffrances endurées par les soldats. Cette exposition est organisée par la fédération de la Libre Pensée de Haute-Vienne et rappelle les 7 jeunes soldats de Haute-Vienne, fusillés pour l'exemple en 1915 et 1916 par des balles françaises.

Erreurs lors du dernier bulletin, le **FITNESS** se réunit tous les mardis de 20h à 21h30 à la salle des fêtes d'Eymoutiers.

et **EYMOUTIERS TENNIS DE**

TABLE les lundis et vendredis de 19h à 21h, pour les adultes et jeunes débutants les vendredis de 18h à 19h et le dimanche de 10h à 12h pour tous.



LES MARCHÉS DE NOEL

Le Comité de jumelage Eymoutiers-Diespeck prépare Noël avec son traditionnel Marché. C'est le samedi 6 décembre, sous les halles de la bibliothèque que nous vous donnons rendez-vous. Comme tous les ans, vous aurez la possibilité de remplir vos paniers des bons produits de nos amis allemands : saucisses, gâteaux, vin blanc, bière. Vous pourrez aussi déguster directement les saucisses en sandwich, accompagné d'un vin chaud de saison. Venez nombreux !

Le Marché de Noël organisé par l'association des commerçants et artisans est prévu le samedi 20 décembre 2014.

De nombreuses animations notamment avec la venue du Père Noël et un chocolat chaud offert par les associations ACAE et du LIONS vous attendront, ainsi que de nombreuses activités des associations pelaudes.

C'EST AUSSI EYMOUTIERS

et à la télé-médecine a également été prévue.

Ces travaux font suite à la volonté de la Communauté de communes des Portes de Vassivière et de son président d'alors, Daniel Perducat, d'assurer l'avenir médical d'Eymoutiers et de ses environs en offrant une solution pour maintenir de manière continue une permanence et une qualité des soins accessibles à tous, considérant les nombreux départs à la retraite qui se profilent chez les professionnels de santé dans la décennie à venir et la réticence des jeunes professionnels de santé à une installation en milieu rural.

Les MSP (Maisons de Santé Pluridisciplinaires) sont une priorité gouvernementale depuis une dizaine d'années suite à un constat inquiétant : le nombre croissant des déserts médicaux touchant particulièrement les campagnes dus en particulier au vieillissement des médecins généralistes, à une relève moins attirée par cette branche de la médecine et à des modes de vie qui ont évolué avec la société moderne, donnant davantage d'importance au temps libre pour la famille et les loisirs.

Pour remédier à cet état de fait, la région Limousin, l'Etat, par l'intermédiaire des Agences Régionales de Santé se proposent donc de financer et d'accompagner les collectivités locales dans leur projet de création de MSP. Ces dernières, caractérisées par le regroupement des professionnels de santé et la mutualisation des moyens permettent d'assurer à la population une permanence, une diversité et une coordination des soins de qualité pour l'avenir. Elles offrent une structure accueillante, pour recevoir les étudiants en stage qui pourraient être tentés de s'installer dans la région, et attractive pour des professionnels qui hésitent de plus en plus à exercer seuls ou bien, qui n'ont pas de local pour

exercer une activité à temps partiel.

La Communauté de communes a fait l'acquisition du bâtiment pour la somme de 200 000€ et a engagé des travaux d'aménagement pour 341 000€ avec des aides du Conseil régional, de l'Etat et de l'Europe (FEADER) pour une aide de 60% du montant total. Les professionnels de santé paient un loyer correspondant à l'annuité d'emprunt pour la partie restant à la charge de la Communauté de communes. La Maison de Santé d'Eymoutiers est une des deux antennes, l'autre est en cours de réalisation à Peyrat le Château. Les deux antennes de santé constituent le projet de Maison de Santé pluridisciplinaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière.



NOUVELLE EQUIPE ET PROJET DE TERRITOIRE

Le Syndicat mixte Monts et Barrages à la suite du renouvellement des conseils municipaux et des conseils communautaires, a élu son nouveau bureau : Mme Sylvie AYMARD, Présidente du Syndicat, Messieurs Jean-Gérard DIDIERRE (Briance-Combade), Jean-Pierre FAYE (Portes de Vassivière) et Sébastien Moreau (Noblat), Vice-présidents.

Le Pays a défini son projet de territoire et propose dans le cadre d'une convention de cohésion territoriale une stratégie définie par les élus et acteurs orientée sur un objectif général : Renforcer l'attractivité du territoire pour qu'il s'affirme comme espace d'accueil, ouvert et vivant. Quatre objectifs stratégiques ont été définis : Stimuler l'économie de proximité et renforcer l'économie productive, qualifier

l'offre d'accueil, préserver les patrimoines naturels, bâtis et culturels et développer le mieux Vivre ensemble. La convention de cohésion territoriale est organisée autour de trois axes regroupant chacun des objectifs opérationnels très transversaux et répondant aux quatre objectifs stratégiques.

Axe 1 : Mise en œuvre de la dynamique économique.
Objectifs opérationnels :
Encourager le développement des circuits courts.
Favoriser la consommation sur le territoire.
Construire une offre d'activités nouvelles.
Redynamiser les centres.
Accompagner les projets des entreprises et des collectivités.

Axe 2 : mise en œuvre de l'adaptation des offres de services et de logements aux populations habitantes et à l'accueil de nouvelle population.
Objectifs opérationnels :
Accroître la couverture numérique et développer les usages.

Développer, qualifier et adapter les services et équipements aux besoins : vieillissement de la population, accueil de nouveaux habitants.
Poursuivre la qualification, l'adaptation du parc de logements anciens et création de nouvelles offres.
Rechercher la cohérence entre le projet de territoire et les documents d'urbanisme.
Redynamiser les centres.

Axe 3 : Mise en œuvre du projet patrimonial et touristique : « Des itinéraires et des hommes ».
Objectifs opérationnels :
Maintenir et améliorer la qualité des milieux aquatiques
Développer et structurer une offre d'activités sportives et de loisirs liée à la pleine nature
Poursuivre les travaux de recherche scientifique, préserver les patrimoines bâtis et consolider une offre patrimoniale au travers du label Pays d'art et d'histoire
Développer une offre culturelle
Mettre en place une politique touristique offensive



LA MAISON DE SANTÉ

Les travaux de la Maison de Santé pluridisciplinaire des portes de Vassivière, située au 2 chemin de la Côte de Château à Eymoutiers sont achevés depuis la fin du mois d'août 2014. Les professionnels de santé, les médecins généralistes, infirmiers, podologue, diététicienne, psychologue et



kinésithérapeutes ont réintégré leur cabinet définitif. Les locaux prévus pour accueillir un coordinateur de santé et des vacations de spécialistes seront pourvus ultérieurement, selon les besoins locaux et la disponibilité des professionnels concernés. Une salle dédiée aux urgences



Conformément à nos engagements, pour renforcer

l'information municipale, nous avons décidé de vous proposer des parutions plus fréquentes de « Reflets » et de « Lettres municipales » ; de mettre en place une permanence du Maire ou des adjoints tous les samedis matins de 10h à 11h30 salle du Conseil municipal à partir du samedi 6 décembre ; de lancer un nouveau site Internet plus moderne, plus simple et convivial. Cela se concrétise par une nouvelle présentation qui favorise la navigation. L'image de la commune passe par son site. Nous voulons à travers le graphisme, les couleurs, les informations, les photos susciter l'intérêt du visiteur, montrer notre patrimoine exceptionnel, montrer une cité moderne, agréable, active, accueillante, bien équipée ; d'entreprendre sans plus attendre un cycle de réunions publiques pour présenter, échanger, expliquer, répondre aux questions (place de l'ancienne mairie, AVAP).

La rentrée scolaire a été celle des nouveaux rythmes. Nous

n'avions pas d'autre choix que de subir leur mise en place mais nous avons souhaité proposer à nos enfants des activités périscolaires gratuites, de qualité, encadrées par des personnels qualifiés. Merci à ceux et celles qui oeuvrent pour que tout se passe dans les meilleures conditions.

Par ailleurs cette rentrée a également été caractérisée par deux éléments importants :

- l'arrivée des enfants du CADA à l'école primaire (12 enfants de 10 nationalités) et à l'école maternelle (9 enfants) dont l'intégration se passe de façon très satisfaisante.

- la décision par l'Inspection académique de rouvrir la classe primaire dont l'annonce de la suppression avait été décidée au printemps.

Cette rentrée a été aussi placée sous le signe de la vitalité et de la richesse de notre tissu associatif lors du 1^{er} Forum des associations. Les bénévoles, par leur implication et leur dévouement, ont largement contribué au succès de ce grand moment de convivialité. Les associations sont créatrices de liens sociaux essentiels pour la vie de notre communauté et nous continuerons à être à leur côté pour les aider à poursuivre leurs actions.

Toujours fidèle à nos engagements nous espérons pouvoir continuer à concrétiser nos projets en faveur du développement harmonieux de notre commune, de la cohésion sociale et de la solidarité, de l'amélioration de notre cadre de vie. Nous venons de déposer auprès du Conseil général un certain nombre de dossiers afin de solliciter des financements (réhabilitation des hameaux de gîtes et du pavillon central du domaine du Buchou, accessibilité et réhabilitation de

l'école primaire, goudronnage d'allées au cimetière, nouveau programme de réfections de routes et de revêtements de trottoirs, aménagement d'un espace multi sports au Pré Lanaud...). Mais ce mandat qui débute sera plus que jamais celui de la responsabilité et de l'exigence. Notre pays vit une crise financière et sociale persistante avec un chômage dévastateur qui ne cesse de croître. Les dotations d'Etat vont connaître une baisse très forte et sans précédent dont les conséquences sur les capacités d'investissements risquent d'être très négatives. De plus les contraintes imposées par les nouvelles normes et circulaires (analyses d'eau, contrôles techniques électriques, gaz, chaufferies, sécurité incendie, accessibilité...) impactent de plus en plus fortement nos budgets de fonctionnement. Nous serons donc vraisemblablement invités à la prudence et à la mesure si nous voulons poursuivre notre politique de stabilité des impôts locaux. Par ailleurs la réforme des collectivités territoriales nous inquiète fortement. La disparition du Département serait une catastrophe pour les communes rurales et que penser de la future grande région Aquitaine/Poitou-Charentes/Limousin?

Pour terminer, quelques mots sur le projet de Pôle Viandes Locales. Le 22 juillet dernier, le président de cette société nous a fait savoir que le site de notre abattoir n'était finalement pas retenu et que l'implantation d'un outil neuf se ferait sur la zone d'activités de Masbaraut-Mérignat près de Bourgneuf. Les raisons de ce choix seraient fondées sur 3 éléments :

1) Contraintes juridiques par rapport à des installations de

tiers à moins de 100m de l'abattoir (supermarché Casino).

2) Impossibilité de bénéficier de subventions pour l'acquisition de l'outil existant.

3) La majorité des éleveurs concernés par le projet exercent leur activité en Creuse.

Pour ce qui concerne les deux premiers éléments, la vérité m'oblige à dire qu'ils ne sont pas recevables. Le 17 avril dernier, lors d'une réunion organisée à ma demande, à la Préfecture, avec M. le Secrétaire Général qui était assisté de Madame Pellarin de la DDCSPP, il m'a été indiqué que l'obtention d'une dérogation à la règle des 100m n'aurait aucun mal à être obtenue du fait de l'antériorité de l'abattoir par rapport aux textes récents. Par ailleurs quelques jours plus tard lors d'une rencontre informelle avec le Président du Conseil régional, Jean-Paul Denanot, celui-ci m'avait assuré qu'un financement de l'acquisition de l'abattoir serait possible. Le 3^{ème} élément est pour moi, le seul acceptable. Je ne conteste cependant pas la libre décision des porteurs du projet, tout à fait légitime. Mais je la regrette car nous avons depuis 4 ans abandonné toutes les démarches, que nous allons désormais reprendre, pour la reconversion du site. Je rappelle que la commune continue à payer les annuités (21 000€) d'un emprunt réalisé lors de la disparition de la société d'économie mixte qui avait été créée lors de la construction du nouvel abattoir.

Bien cordialement
Daniel PERDUCAT

NOMS DE RUES

Les rues du centre bourg d'Eymoutiers ont été nommées quasiment depuis leur création. Il était indispensable d'avoir une adresse afin de situer son logis dans la ville. Ces appellations ont évolué très lentement, certaines rues pouvant être désignées sous plusieurs vocables. Puis les deux conflits mondiaux, surtout le dernier, ont accéléré les choses et bon nombre d'artères ont changé de noms notamment en 1948. La municipalité de Jules Fraisseix, récemment réélue en 1947, a voulu rendre hommage aux grandes figures du socialisme et du communisme ainsi qu'aux maquis dont l'action prépondérante pendant la guerre est alors toute récente. Une délibération du conseil municipal du 8 août 1948 va donner aux principales artères pelaudes les noms que l'on connaît aujourd'hui. Les appellations de boulevard Karl Marx et boulevard Lénine ne franchiront pas le cap de la Préfecture. Elles seront soumises à une décision du Ministre de l'Intérieur qui donnera une suite favorable le 24 juin 1949. Ensuite, l'extension de la ville et la création de nombreux lotissements ont fait apparaître

des dénominations nouvelles depuis les années 1960.

Une petite promenade à travers les rues de la cité pelaudes va nous permettre de les situer et de voir qu'elles sont intimement liées à l'histoire locale. Les plaques bleues portent la désignation officielle et, depuis 2004, des plaques crème ont été ajoutées dessous et portent l'ancien nom de ces rues. Diverses tentatives de numérotation des



immeubles ont été effectuées au XXème siècle – on peut encore voir ces numéros sur fond jaune ou blanc sur certaines maisons – jusqu'à la numérotation actuelle dotée de petites plaques bleues.

Les dates indiquées, notamment entre parenthèses, indiquent l'année de la délibération du Conseil municipal approuvant les différentes dénominations.

L'artère principale qui traverse la ville a été percée au milieu du XIXème siècle, modifiant profondément l'aspect de notre cité. Elle s'est appelée route de Limoges, rue de Montargis, rue de Figeac, route de Treignac. Sa partie centrale est devenue rue de l'Hôtel de Ville, puis avenue Georges Clemenceau en 1918. La municipalité communiste de Jules Fraisseix ayant été élue en 1919 et n'épousant pas les idées de Clémenceau, la rue prit son nom actuel d'avenue de la Paix. Son prolongement devint l'avenue du Maréchal

Foch (1918). Il fallut attendre 1948 pour que l'auteur des Misérables soit honoré et que la route de Treignac devienne le boulevard Victor Hugo.

Du côté de la route de Limoges, l'avenue de la Paix allait jusqu'aux caves de Gane. Elle prit le nom du grand résistant Jean Moulin en 1993. Le prolongement fut dénommé avenue de l'Abattoir (1948).

La traverse rencontre trois places sur son parcours :

parties nord et ouest formaient auparavant la place Notre-Dame du nom de l'église paroissiale située à cet endroit et détruite à la Révolution. La partie autour du monument aux Morts était la place de la Fontaine qui coulait sans doute à l'emplacement de celle actuelle. Pendant la guerre la place devint celle du Maréchal Pétain (1940).

En partant de la place d'Armes se trouve le boulevard Karl Marx (1948) du nom de l'auteur du Capital et théoricien du communisme. Autrefois c'était le boulevard des Fossés qui longeait les remparts de la ville. Le boulevard du Collège est plus connu sous le nom de boulevard des Porots ou plus simplement les Porots. L'origine du nom est difficile à établir, parmi les hypothèses les plus répandues, certains font un rapprochement avec les poireaux, en effet, le jardin des Ursulines était situé à cet endroit. En 1948, il devint le boulevard Jules Guesde, homme politique qui introduisit les thèses marxistes au sein du mouvement ouvrier français. Ami de Jules Fraisseix, il fit plusieurs séjours à Eymoutiers, notamment en 1914.

Au-delà se trouve la rue Farges, ancien faubourg des Farges dont l'appellation est très ancienne et vient de l'occitan « farga » qui signifie forge. En effet il existait dans cette rue une activité importante de forgerons qui fabriquaient toutes sortes d'objets en métal, notamment aratoires et avait comme spécialité les clous que l'on peut encore voir sur certaines portes de vieilles maisons pelaudes.

A suivre...

la place de Stalingrad, la place de l'Ancienne-Mairie et la place Jean-Jaurès. La première, établie à l'emplacement de l'ancien cimetière d'Eymoutiers, s'appela place Saint-Psalmet du nom de l'ermite de Grigeas, saint patron d'Eymoutiers puis place d'Armes. Cette appellation est toujours la plus utilisée par les Pelauds. La place d'Armes était l'endroit où pouvaient manœuvrer les militaires locaux et de passage. Stalingrad rappelle ici la terrible bataille livrée victorieusement en 1942 /1943 par les troupes russes sur l'occupant nazi.

La place de la Mairie (1948) est devenue celle de l'Ancienne-Mairie (2000) lorsque la maison commune s'est installée au Vieux Collège rénové. Auparavant c'était la place des Bancs, lieu où se tenaient les marchés.

La place Jean Jaurès, du nom du leader socialiste, militant pacifiste assassiné, prit son nom en 1920. Les